

REJETONS FERMEMENT TOUTE LOI REPRESSIVE SUR L'IMMIGRATION

Le nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration intitulé « projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » qui sera prochainement débattu au Parlement, s'inscrit dans la lignée d'une frénésie législative sur ce sujet, avec plus de 20 lois en près de 40 ans. À chaque nouveau gouvernement son projet de loi sur l'immigration, et à chaque nouveau projet de loi des restrictions de droits supplémentaires pour les personnes étrangères. Car la philosophie sur laquelle repose le texte, faussement présenté par le gouvernement comme « équilibré », demeure bien marquée par l'idée qu'il faudrait à tout prix continuer à freiner les migrations des personnes exilées jugées indésirables, par un renforcement continu des mesures sécuritaires et répressives. Au mépris de la réalité de notre monde dans lequel les migrations vont continuer à occuper une place croissante. Au risque de nouveaux drames sur les routes de l'exil. A rebours d'une vision fondée sur la solidarité et l'hospitalité, qui ferait pourtant honneur à notre humanité commune. Au lieu de cela, le texte, très centré sur les mesures d'expulsion du

territoire, vise à criminaliser et à chasser celles qui, parmi les personnes étrangères, sont considérées comme indésirables par le gouvernement. La notion de menace à l'ordre public y est instrumentalisée pour faire tomber les maigres protections contre le prononcé d'une mesure d'expulsion. Et lorsqu'elles ne sont pas expulsées, les personnes sont placées dans des situations de précarité administrative, avec l'ajout de conditions supplémentaires pour accéder à un titre de séjour plus stable ou pour le faire renouveler. Sous couvert de simplification des règles du contentieux, les délais de recours sont raccourcis, les garanties procédurales amoindries. Et pour réduire la durée de la procédure d'asile, le fonctionnement de l'OFPPA et de la CNDA sont profondément modifiés, avec un risque d'affaiblissement de ces instances de protection. Quelques mesures sont présentées comme étant protectrices pour les personnes migrantes ou à même de favoriser leur intégration. Mais elles sont, au mieux, insuffisantes pour répondre aux enjeux d'accueil des personnes migrantes -comme la régularisation limitée

à des besoins de main d'œuvre- ou à la nécessaire protection des enfants -comme l'interdiction partielle de l'enfermement des enfants en centre de rétention. Quand elles ne sont pas dangereuses et contre-productives, comme l'exigence d'un diplôme de français pour l'obtention d'un titre de séjour pluriannuel. Au-delà du texte en lui-même, le climat dans lequel il va être examiné est particulièrement inquiétant. Un climat délétère alimenté par les propos d'un ministre de l'intérieur qui porte un discours très stigmatisant sur les personnes étrangères, en mettant l'accent sur la délinquance et les difficultés d'intégration. Et un gouvernement qui a fait le choix d'attiser les peurs et les tensions, plutôt que d'adopter un discours positif et rassurant sur les migrations, afin de favoriser la cohésion sociale.

Pourtant une autre politique migratoire est possible, fondée sur l'accueil et la solidarité, le respect des droits et de la dignité des personnes. Au nom de ces valeurs, rejetons fermement ce nouveau projet de loi répressif.

Sources : Cimade - mars 2023

Le gouvernement veut présenter son nouveau projet en juillet 2023

Le 9 mai, Elisabeth Borne a demandé aux ministres de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et du Travail, Olivier Dussopt, mais aussi à Franck Riester, chargé des Relations avec le Parlement, de conduire dans les prochaines semaines et pendant un mois des concertations sur le sujet. L'objectif est de présenter un projet de loi en juillet, pour son examen au Parlement à l'automne. Elisabeth Borne avait pourtant annoncé le 26 avril qu'il n'existait « pas de majorité pour voter un tel texte » et que ce n'était « pas le moment de lancer un débat sur un sujet qui pourrait diviser le pays ».

Sources : France-info - 9 mai 2023

Les Républicains copient-ils le Rassemblement national ?

Le projet des Républicains s'inspirant, comme Gérald Darmanin, du rapport de mai 2022 du sénateur du Rhône François-Noël Buffet, préconise des mesures "musclées" : double peine, délit de séjour irrégulier, droit du sol restreint, suppression des droits sociaux, expulsion facilitée ou interdiction de territoire des personnes condamnées pour des infractions passibles d'au moins un an de prison. Le projet propose également de modifier la Constitution pour permettre la tenue d'un référendum sur l'immigration. Plusieurs des mesures présentées sont communes au programme du Rassemblement national : remise en cause de la primauté du droit européen, référendum sur l'immigration et quotas migratoires.

Sources : Le Journal du dimanche – 20 mai 2023 ; La Croix – 22 mai 2023

Ce nouveau projet de loi nous inquiète au plus haut point

Dans le contexte actuel de fortes tensions et injustices sociales, ce nouveau projet de loi Immigration prévu pour juillet nous inquiète au plus haut point. Aux portes de l'Europe, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants meurent en mer. Dans nos régions, des groupements d'extrême droite s'en prennent violemment aux projets d'accueil des personnes migrantes, aux citoyen.ne.s et aux élu.e.s qui mènent des politiques solidaires. Partout en France, des personnes étrangères vivent dans la rue, et des familles avec enfants, des femmes et des hommes subissent les pires traitements dans des centres de rétention administrative.

Notre société a plus que jamais besoin de cohésion et de solidarité. Et pourtant, certain.e.s de nos responsables politiques alimentent ce climat de violence et d'intolérance par des discours visant à discriminer, stigmatiser et criminaliser toujours plus les personnes étrangères, à l'image des orientations prévues dans un énième projet de loi asile et immigration, d'abord provisoirement reporté aujourd'hui, mais dont la concrétisation demeure un objectif urgent pour les pouvoirs publics.

Ensemble, nous devons alerter la société civile sur cette dangereuse dérive, témoigner des réalités vécues et surtout remettre l'humanité et la solidarité au cœur de notre société, en montrant que d'autres politiques migratoires sont possibles.

Nous devons faire bloc face à la haine, pour briser la spirale de la violence, tout en renforçant notre aide juridique, médico-sociale, psychologique et linguistique aux personnes migrantes, plus menacées que jamais.

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants meurent en mer

Au moins 50 000 femmes, hommes et enfants sont morts en migration au voisinage de l'Union européenne depuis le début des années 1990. Nicolas Lambert, ingénieur au CNRS en sciences de l'information géographique, nous propose avec ce nouveau regard de cartographe de saisir cette terrible "géographie des morts". Une carte interactive qui prouve combien les politiques migratoires européennes sont non seulement inefficaces, mais avant tout dangereuses.

Du premier janvier 2014 jusqu'à la fin de l'année 2020, l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) a comptabilisé 40 000 personnes mortes ou portées disparues au cours de leur migration à travers le Monde (dont au moins 2300 enfants). Parmi eux, plus de la moitié ont péri noyés en Méditerranée, ce qui en fait, et de loin, la frontière migratoire la plus mortifère au monde. En Méditerranée, les drames se succèdent mais ne se ressemblent pas. On peut penser en premier lieu au jeune Alan Kurdi originaire de Kobané, dont le corps d'à peine 3 ans a été retrouvé inerte le 2 septembre 2015 sur une plage de Turquie et dont la photo a fait le tour du monde. Ou encore à ce naufrage du 19 avril 2015 au large des côtes libyennes qui a provoqué la mort simultanée de plusieurs centaines de personnes. Triste record... Ou enfin, à l'histoire du Lefto-die-Boat relaté en 2014 dans le film cartographique, Liquid- Trace, et qui montre à quel point les pays européens placent la "protection" de leurs frontières bien avant les gestes de solidarité les plus élémentaires.

Sources : L'Humanité – 6 août 2021

Mourir en Méditerranée ? Pas de problème

Le vote organisé au Parlement Européen hier concernant une résolution sur la recherche et le sauvetage de réfugiés en Méditerranée a tourné en honte généralisée pour cette Europe institutionnelle qui se soucie davantage du bien-être des banquiers et des producteurs de produits toxiques que de vies humaines.

288 eurodéputé.e.s avaient voté pour cette résolution qui n'était autre qu'un appel aux gouvernements de tout faire pour sauver des vies et faciliter celle des équipes de sauvetages, mais 290 eurodéputé.e.s des conservateurs du PPE et de l'extrême-droite ont fait échouer cette résolution. Et 36 eurodéputé.e.s n'avaient pas d'opinion et se sont donc abstenus. Mais bien évidemment, l'indifférence des conservateurs et extrémistes européens concernant l'hécatombe en Méditerranée ne surprend pas vraiment. Depuis des années, les institutions européennes font semblant de mener une "guerre contre les passeurs", mais en réalité, elles financent des régimes criminels, des violations des droits de l'homme, des camps de concentration en Libye, le tout pour que ces régimes criminels gardent les réfugiés loin de l'Europe. Pendant ce temps, l'Europe institutionnelle a fait fleurir les affaires des passeurs, en rendant leurs "services" plus chers. Un Parlement qui se fiche d'un drame comme celui qui se déroule quotidiennement en Méditerranée a perdu tout crédit moral, toute justification à donner des leçons aux autres. 290 eurodéputé.e.s qui refusent de voter en faveur de la vie tout – c'est simplement honteux.

Sources : Kai Littmann, Mediapart - 27 octobre 2019

Les encombrants cadavres de migrants à Menton

On sait que les migrants meurent beaucoup dans des naufrages, en Méditerranée ou dans la Manche. Mais la frontière italienne, entre Vintimille et Menton, est, elle aussi, très meurtrière. Ces cinq dernières années, une quarantaine de migrants y ont péri. Ils peuvent tomber d'une falaise en marchant sur le sentier du "pas de la mort", se faire écraser par une voiture sur l'autoroute, ou électrocuter sur le toit d'un train. Que deviennent ces corps souvent difficiles à identifier ?

Sources : Charlie hebdo - 21 décembre 2022

Des actions violentes contre les élu-e-s et les associations

En Loire-Atlantique, le maire de Saint-Brevin-les-Pins annonce sa démission, quelques semaines après l'incendie de son domicile. L'édile était visé par des menaces, notamment sur les réseaux sociaux, en raison du déménagement d'un Cada près d'une école de la commune. Des riverains, soutenus par le parti d'Éric Zemmour, Reconquête, dénoncent cette "promiscuité" entre les deux établissements.

À Tours, après l'attaque du Centre LGBTI de Touraine, c'est au tour du local de l'association d'aide aux personnes exilées, Utopia 56 d'avoir été vandalisé ce 22 mai. S'il est trop tôt pour faire un lien entre ces deux événements, l'augmentation des violences contre certaines associations tourangelles inquiète. Les actes de vandalisme envers les associations militantes n'en finissent plus. Ce 22 mai, aux alentours de 20 heures, la porte du local de l'association Utopia 56, qui vient en aide aux personnes exilées, a été vandalisée. Sur son réseau social, l'association dénonce des actes "insupportables" et annonce porter plainte. Pour l'heure, impossible de dire si le local d'Utopia 56 était particulièrement visé. Selon un membre de l'association qui souhaite rester anonyme, plusieurs témoins auraient vu un homme seul donner des coups dans du mobilier urbain avant de s'en prendre à la porte de l'association. Reste que cet incident intervient dans un contexte de recrudescence des violences envers certaines associations tourangelles. Il y a trois semaines, des excréments avaient été déposés dans la boîte aux lettres d'Utopia 56, a confirmé ce même membre à France 3. Le 22 mai, c'est l'équipe du Centre LGBTI de Touraine qui a été visée par une bouteille explosive. Un homme a jeté une bouteille de soda contenant probablement de l'acide et de l'aluminium au milieu du local, sans blesser les deux salariés et le bénévole qui se trouvaient sur place. C'est la sixième attaque qui vise cette association depuis le début de l'année.

Sources : France-info – 10 mai 2023; France 3 Centre Val de Loire – mai 2023

Droit à l'hébergement d'urgence : ne plus laisser quiconque à la rue

Le président de la République serait bien avisé de se souvenir de sa promesse de 2017 (oubliée depuis) qui s'engageait à ne plus laisser quiconque à la rue « d'ici la fin de l'année », et de la faire respecter. Aujourd'hui, cet engagement est-il encore d'actualité ?

À Tours et dans de nombreuses villes de France, des dizaines de personnes, dont des enfants, dorment à la rue. L'hébergement d'urgence est totalement défaillant. Dans notre ville, ce constat est sans appel. Pour Chrétiens migrants et toutes les associations de défense des sans-abris et des étrangers, l'hébergement d'urgence est totalement défaillant, en particulier pour les mineurs.

Depuis fin mars, des hommes, des femmes et des enfants, parfois seuls – au total, plus de 80 personnes - ne sont plus hébergées par les pouvoirs publics qui sont incapables de les mettre à l'abri malgré l'obligation morale et légale qu'ils en ont. Les refus du 115 sont passés de 126 personnes différentes en décembre 2020 à 322 en 2022 (chiffres : Précarité-Hébergement d'Entraide et Solidarité début avril 2023). Cette pratique des refus d'hébergement est en absolue contradiction avec les nombreuses lois ou conventions internationales qui existent à ce sujet et qui constituent un dispositif contraignant et complet apte à couvrir tous les besoins d'hébergement, y compris pour les étrangers primo-arrivants ou déboutés du droit d'asile.

L'application de ces lois relève avant tout de choix politiques, comme ceux qui ont permis d'héberger tout le monde pendant la période du Covid, d'accueillir les chrétiens d'Irak et de Syrie ou les réfugiés d'Ukraine. Pourquoi ces lois et conventions internationales sont-elles maintenant ignorées par les services de l'État quand il s'agit des autres demandeurs d'asile ?

Ce sont alors bien souvent les associations ou les simples citoyens, comme actuellement ceux du collectif Pas d'Enfant à la Rue, qui pallient, au quotidien, les manquements récurrents de l'état en la matière. Dans toute la France, de nombreux réseaux de solidarité œuvrent ensemble et créent un vrai mouvement social qui ne cible pas l'accueil selon la couleur de peau ou la religion, et qui condamne le système d'exclusion, enfermement et expulsion des immigrés. Lorsqu'on se préoccupe de l'autre, de son frère en humanité, on finit toujours par gagner !

À Tours, l'État doit créer plus de places d'hébergement et attribuer plus de budget

Selon les chiffres publiés par l'INSEE, l'Institut Montaigne, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique et la Cimade, 327.700 places d'hébergement d'urgence sont ouvertes en France. Le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA) offre 127.700 places et le parc national d'hébergement d'urgence 200.000 places.

Le budget, pour la France entière, est de 2,78 milliards d'euros et le coût par personnes de 8.500 euros. Une juste répartition de ce budget devrait attribuer à la Touraine, qui représente 0,86 % de la population française, 23,9 millions d'euros permettant d'héberger 2.818 personnes.

Selon le site internet de la Préfecture, 680 places sont disponibles à Tours en centre d'accueil (Cada) et en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (Huda), au titre du dispositif national d'accueil des migrants, et entre 750 à 800 places dans le parc local d'hébergement d'urgence. Un total de 1480 places d'hébergement ouvertes en Indre et Loire, soit 50 % d'une répartition juste. Il n'est pas fait mention des 200 places en hôtel annoncés le 29 mars 2023 par la Préfète lors de sa rencontre avec la Coordination Migrants. Ajoutées aux 1480, elles porteraient le nombre de places à 1.680, ce qui correspond au budget de 15 millions d'euros indiqué par Anaïs Aït Mansour, directrice de cabinet du préfet le 21 avril dernier. Mais ce budget ne représente que 60 % de ce que l'Indre et Loire devrait obtenir. D'ailleurs, selon des sources haut placées, la Préfecture elle-même reconnaît qu'il manquerait un million d'euros à celui-ci, ce qui resterait malgré tout encore inférieur aux besoins.

Cette absence de places d'hébergement conduit les services sociaux à laisser tous les jours à la rue des personnes vulnérables, notamment avec des enfants de moins de trois ans. À Tours, les pouvoirs publics, qui doivent fonctionner "à moyens constants" selon l'expression utilisée par la Préfecture, sont amenés à appliquer le principe des "chaises musicales" puisque l'accueil d'une famille dans un centre d'hébergement se fait par éviction d'une autre qui s'y trouvait déjà. Une famille avec un enfant en bas âge a ainsi été prié de quitter le centre qui l'accueillait afin que la place qu'elle occupait soit donnée à une autre famille qui sera peut-être elle-même délogée pour satisfaire une demande ultérieure.

Cette limitation voulue des places d'hébergement et ce budget insuffisant alloué à Tours qui conduit au rejet à la rue des familles et des mineurs étrangers qui en sont les principales victimes est un moyen parmi d'autres utilisés pour dissuader les migrants de vouloir poursuivre leur séjour en France.

Sources : Nouvelle République – 28 avril 2023 ; Louis Barraud, Chrétiens Migrants - 14 mai 2023

Les camps de rétention administrative, antichambre des expulsions pour quel destin ?

Le projet de loi immigration, vise à expulser plus de migrants en situation irrégulière, notamment ceux qui sortent de prison. Actuellement, au CRA de Mesnil Amelot, quatre sur dix sont dans ce cas. Auparavant, s'y trouvait une majorité de personnes qui n'avaient à "se reprocher" que de ne pas avoir de papiers. Désormais, les profils difficiles sont beaucoup plus nombreux.

En 2022, 42% des personnes enfermées au Mesnil-Amelot ont effectivement été renvoyées. Dans des conditions parfois contestées, comme ce fut le cas, entre janvier et avril 2023, pour six expulsions de personnes normalement protégées par la loi en raison de leurs attaches familiales sur le territoire, et cinq expulsions de personnes qui avaient fait un recours, normalement suspensif.

En revanche, 50,6 % des personnes retenues en 2022 ont aussi été libérées par les juges ou par l'administration, parfois faute d'avoir été en capacité de les expulser dans les temps. En particulier, l'Algérie, premier pays de provenance des retenus du CRA, ne délivre plus aucun laissez-passer consulaire depuis fin février. Toutefois, on continue d'enfermer des ressortissants de ce pays.

On enferme d'ailleurs de plus en plus longtemps, la loi de 2018 ayant porté de 45 à 90 jours la durée maximale de rétention. Si au Mesnil-Amelot la durée moyenne d'enfermement est de 29,2 jours, un quart des retenus y restent tout de même plus de 45 jours, ce qui entraîne fatalement une dégradation du climat car plus vous gardez les gens longtemps, plus vous risquez d'avoir des comportements compliqués.

Dans l'Hexagone, le nombre de placements en rétention des adultes et des enfants a globalement augmenté de 8,3% en 2022. L'année dernière, 15 922 personnes ont été enfermées dans les CRA de l'Hexagone, 94,1% étaient des hommes.

Cinq associations de défense des migrants, dont la Cimade et France Terre d'Asile, dénoncent, dans leur dernier rapport annuel, les conditions d'enfermement des enfants dans les centres de rétention administrative. Leur nombre a augmenté entre 2021 et 2022, passant de 76 à 94, et la moitié d'entre eux avait moins de 12 ans. Selon ce rapport, même pour une durée courte, « l'enfermement a des conséquences dramatiques sur la santé mentale des enfants : repli sur soi, les insomnies, le refus de s'alimenter, et le stress post-traumatique ». La France a du reste été condamnée pour la onzième fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour l'enfermement de mineurs, dont des bébés, en centre de rétention.

Sources : La Croix – 26 avril 2023 ; France-info – 26 avril 2023 ; Libération - 4 mai 2023

DATES À RETENIR

Réunion de l'Accueil Sans Frontière en Touraine – jeudi 1er juin à 18H15 dans les locaux d'Utopia 56 (70 rue d'Entraigues à Tours)

Assemblée générale de la Table de Jeanne-Marie – vendredi 2 juin à 18H00 dans les locaux de l'association (65 rue Febvotte à Tours)

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 27 juin 2023